

Procès-verbal de la Séance du 03 Juin 2025
Du Conseil Municipal
De la commune de La Combe de Lancey

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de La Combe de Lancey dûment convoqué en date du 27 Mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Combe de Lancey, sous la présidence de Madame Régine VILLARINO, Maire.

Étaient présents

Régine VILLARINO, Roger GIRAUD, Céline PAVAROTTI, Nathalie REVERDY, Cécile ROISIN,
Yvan BELEFFI, Daniel BOULLE, Stéphane GAUTIER, Grégoire MARTINI, Christine PIEGAY

Étaient absents excusés

Line PICAT

Étaient absents

Néant

Avait donné pouvoir

Laurent BERNARD à Nathalie REVERDY
Françoise SCHMITT à Régine VILLARINO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Nathalie REVERDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Néant

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée A1438 et AB178

Rapporteur : Régine VILLARINO

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'acquérir la parcelle cadastrée AB178 d'une contenance de 0a14 et la parcelle A1438 pour 196 m² appartenant à la famille BOUSSANT-ROUX.

Après recherche auprès des hypothèques par l'étude Notariale, il s'avère que la parcelle AB178 issue de la parcelle AB66 et A1438 issue de la parcelle AB196 sont bien propriétés des consorts BOUSSANT-ROUX. La délibération N°9 du 01/06/2021 intitulée 'échange de parcelles au lieu-dit 'La Chapelle' est donc nulle et non avenue.

En conséquence, la commune se porte acquéreur de la parcelle AB178 d'une contenance de 0a14 ainsi que la parcelle A1438 d'une contenance de 1a96 (supportant les PAV), au prix de l'euro symbolique.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte l'acquisition des parcelles cadastrées AB 178 et A 1438 pour une surface totale de 210 m² à l'euro symbolique
- Charge Madame le maire de signer tous les documents nécessaires et notamment compromis de vente et acte de vente définitif

POUR 12

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Avancement de grade – Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe vers Adjoint Administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : Régine VILLARINO

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

Vu les tableaux d'avancement établis en application des statuts particuliers,

Vu l'entretien professionnel réalisé au titre de l'année 2025,

Vu l'avis favorable de l'autorité territoriale et le respect des conditions statutaires prévues,

Considérant que Madame FALCOZ Stéphanie, adjointe administrative territoriale principal de 2^{ème} classe, remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,

Madame le Maire propose donc à l'assemblée,

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 24 heures par semaines.
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 24 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2025 :

Filière Administratif

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière Administratif

Cadre d'emploi : Secrétaire de Mairie

Grade : Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'inscription de Madame FALCOZ Stéphanie sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 01 juillet 2025.
- Charge Madame le Maire de procéder à toutes les formabilités nécessaires auprès du Centre de Gestion de l'Isère et de notifier cette décision à l'intéressée.

POUR 12

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Forêt du Rocher noir

Madame Régine VILLARINO, maire, rapporte au conseil que le groupement forestier du Rocher Noir met en vente sa forêt de 54Ha. Après renseignements auprès des différentes institutions (SAFER, Conseil général, Communauté de Communes Le Grésivaudan), la commune pourrait recevoir une subvention pour l'acquisition de cette forêt. Une acquisition qui permettrait d'augmenter significativement le patrimoine forestier de la commune, et d'assurer un usage commun et accessible à tous. Rendez-vous est pris avec le conseiller bancaire de la commune pour étudier la faisabilité. Le conseil valide ce projet et donne pouvoir à Madame le Maire de poursuivre les investigations en ce sens.

Information n°2

OBJET : Table d'orientation

Madame Régine VILLARINO, maire, présente au conseil les premiers visuels et textes pour la table d'orientation de la Croix de Revollat. La société PIC BOIS, qui nous accompagne, prépare le premier visuel intégrant les textes afin de pouvoir affiner et finaliser les 2 tables.

Information n°3

OBJET : Point travaux par M. GIRAUD

- ❖ Les travaux de fauchage avancent bien, malgré une météo qui ne facilite pas la tâche.
- ❖ La relève des compteurs d'eau sera effectuée cette année par les 2 employés municipaux. Pour ne pas prendre de retard dans l'entretien des voies et chemins communaux, un prestataire extérieur effectuera quelques heures pendant la relève des compteurs.
- ❖ Côté travaux : Redémarrage des travaux pour la remise en état de l'accès à la station d'épuration des Carrillères, reprise de tous les renvois d'eau de la route du pré du fourneau.
- ❖ Planning travaux à venir : Juillet, démarrage des travaux de l'école avec la modification de la toiture pour la gestion des eaux pluviales et sécurisation (suppression des pointes de la toiture et des buses béton)
- ❖ Phase 2 des travaux suite aux dégâts d'orage, démarrage prévu fin juin pour la route du Mont et Romingeat
- ❖ Travaux de voirie : cet été reprise des tapis chemin des Ruches, Chemin du Charron, Mas vannier. Pour l'impasse de la Gagan, le réseau AEP devra être refait par la CCLG avant réfection du revêtement, en attente.
- ❖ Quelques travaux de réparation sont prévus sur le chalet de la Sitre suite à des dégradations.

Information n°4

OBJET : Plan Communal de Sauvegarde

Madame Céline PAVAROTTI, adjointe annonce au conseil qu'une première réunion a eu lieu avec les référents hameau de la commune afin de leur présenter le PCS et le fonctionnement en cas de déclenchement.

Une simulation sera organisée avec l'IRMA courant septembre. L'achat du matériel obligatoire est en cours.

Information n°5

OBJET : Feux de la Saint Jean

Madame Régine VILLARINO, maire annonce que le comité des fêtes organise les traditionnels feux de la Saint Jean le samedi 21 juin à partir de 18h30 à la Croix de Revollat.

Information n°6

OBJET : Culture, associations, vie de la commune

Madame Cécile ROISIN, adjointe, présente les prochaines manifestations prévues sur la commune :

- ❖ Vendredi 6 juin à 20h, spectacle par la troupe « Transport en commun » à la Salle des Fêtes, dans le cadre du Festival ECHOS.
- ❖ Jeudi 5 juin, exposition des artistes en herbe de la commune (cours de dessin) au théâtre en même temps que le marché mensuel.

- ❖ Animation organisée par le camion pizza dimanche 8 juin de 11h à 18h (burger, crêpes, apéro, structure gonflable ...)
- ❖ Kermesse de l'école le vendredi 27 juin à partir de 16H30,
- ❖ Le prêt de vélo à assistance électrique de la CCLG fonctionne bien, les 10 vélos sont réservés.
- ❖ Cinétoile programmé le samedi 6 septembre, animations par les Petits Combinois.

Information n°7

OBJET : Dates des prochains Conseils Municipaux

Prochain conseil le mardi 1^{er} juillet 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00.

**Certifié conforme,
Régine VILLARINO
Maire de La Combe de Lancey**

**Nathalie REVERDY
Adjointe, Secrétaire de Séance**

